

37° *Confimation sur aucunes des rentes cy-devant.* — La royne Elisabeth, par ses lettres données l'an 1441, le jour saint Jehan Baptiste,<sup>1)</sup> confirme les lettres données par le roy Sigismond, son père, de l'an 1433, le jour saint-Pierre et saint-Pol, dont en la 3° partie précédente est fait mention.

38° *Confimation des lettres de ladite royne Elisabeth.* a) — Frédéric, roy des Romains, come mainbour du roy Lauslaus, par ses lettres données l'an 1441,<sup>2)</sup> confirme les lettres de ladite royne.

39° *Freudenburg et Freudencop.* — Jacob, archevesque de Treives et ladite dame Elizabeth de Gorlitz, duchesse en Bavière, par leurs lettres données l'an 1439,<sup>3)</sup> ont donné les villes et forteresses de Fredenburg et de Freudencop héréditablement à tousjours à messire Arnoult de Siercq, seigneur de Montcler, et à ses hoirs, lesquelles villes, forteresses, terres et seigneuries estoyent héritages par moictié à la duchié de Luxembourg et à l'archevesque de Trèves.

40° *Confimation dudit transport.* — La royne Elisabeth de Hongrie, par ses lettres données l'an 1441, le venredi veille de la saint Jehan Baptiste,<sup>4)</sup> confirme le transport dessusdit et les lettres sur ce faictes quy y sont incorporées.

41° *Encore confimation.* — Semblablement sont lesdites lettres confirmées par Frédéric, roy des Romains, come mainbour dudit roy Lauslaus et ses sœurs, par ses lettres données audit an 1441, la veille saint Jehan Baptiste.<sup>4)</sup>

42° *Encor don desdites villes.* — Lauslaus, roy de Hongrie et de Bohême et Jacob, archevesque de Treives, par lettres données l'an 1455, le venredi après le dimenche oculi,<sup>5)</sup> ont donné et transporté à messire de Siercq, conte et seigneur de Montcler, lesdites villes, forteresses, terres et seigneuries de Freudenberg et Freudencop et l'ont fait chastellain héritauble pour luy et ses hoirs.

43° *Encor confimation.* — Jehan, esleu et confirmé archevesque de Treives, a aussy confirmé ledit dont par lettres données l'an 1460, le mardi après le jour de la nativité nostre dame.<sup>6)</sup>

44° *Encore confimation.* — Lauslaus, roy de Bohême, par ses lettres données l'an 14 . . .<sup>7)</sup> a confirmé les lettres, dont cy-devant est fait mention, touchant les assignations faites audit messire Arnoul de Siercq des rentes et revenues de Luxembourg, Remich, Kettenhem, Dickerken et autres.

45° Encore ledit roy Lauslaus par autres ses lettres données l'an 1455, le venredi après la saint Croix,<sup>8)</sup> ordonne à tous les officiers des lieux dessusdits que ledit messire Philippe de Siercq, et seigneur de Montcler et de Fortpach, b) soit delors en avant païé selon le contenu des lettres dessusdites.

<sup>1)</sup> 1441, 24 juin. Wurth-Paquet, 404, texte.

<sup>2)</sup> 1441, 24 juin; ibid. 405, texte.

<sup>3)</sup> 1439, 20 décembre; ibid. 3.

<sup>4)</sup> 1441, 23 juin; ibid. 403.

<sup>5)</sup> 1455, 14 mars; ibid. 439.

<sup>6)</sup> 1460, 9 septembre; ibid. 99.

<sup>7)</sup> 1455, 14 mars; ibid. 441, texte.

<sup>8)</sup> 1455, 9 mai; ibid. 448, texte.

a) La copie a Jehanne. — b) La copie a Sortpach.